

Des délits et des peines

Titre(s) : Des délits et des peines : Cesare Beccaria ; traduction par Maurice Chevallier ; préface de Robert Badinter. - [Nouv. présentation]

Auteur(s) : Beccaria, Cesare (1738-1794)

Autre(s) responsabilité(s) : Chevallier, Maurice (1888-1972) (Traducteur)
Badinter, Robert (1928-....) (Préfacier)

Editeur, producteur : Paris : Flammarion, 2006

Description matérielle : 187 p. : couv. ill. ; 18 cm

Collection : GF 1267 0768-0465

ISBN : 978-2-08-071267-7

Appartient à la collection : GF 1267 0768-0465

Classification décimale Dewey : 345

Note(s) : Trad. de la 5e éd. de : "Dei Delitti e delle pene", texte publié pour la première fois en 1765.

Résumé ou extrait : L'été 1764, à Livourne, en Italie, un jeune homme de vingt-six ans publie anonymement un court essai traitant de " la cruauté des supplices et de l'irrégularité des procédures criminelles ". Le marquis Cesare Beccaria, auteur de l'essai, ne va pas rester longtemps inconnu. Son texte connaît un succès foudroyant, pénètre sur la scène française, est traduit, se répand dans toute l'Europe. Voltaire, Diderot, d'Alembert l'acclament... Beccaria pose les bases de la réflexion pénale moderne. Beccaria, frère spirituel des Encyclopédistes, veut fonder " en raison et en humanité " les principes d'une nouvelle justice criminelle. Il développe une pensée originale qui voit dans la peine une garantie de la loi et non une mise hors la loi. Tenant d'une justice laïcisée, et soucieux de défendre l'utilité sociale, Beccaria dénonce la peine de mort et ses méfaits. Toute peine doit être rapportée à la liberté et non au pouvoir, à l'exigence sociale et non à l'arbitraire du souverain ou du juge. Beccaria, célébré par les Lumières, fut une référence fondamentale de la Révolution, et jusqu'à nos jours les principes de sa pensée ont eu une influence internationale. [4e couv.]

Sujet(s) : Droit pénal Ouvrages avant 1800

Sujet - Nom commun : Droit